

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 FEVRIER 2018 -

DÉCISION N° 18 - 02 - 009

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni le 15 février 2018 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : Les avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours de CUINZIER pour les lots n° 1, 2, 4 et 10.

Ces avenants ont pour objet la prise en compte de travaux modificatifs non prévus initialement en plus-value et moins-value dans le cadre du marché relatif aux travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Cuinzier.

📁 Avenant n°1 au lot 1 : «*Démolition – Maçonnerie - VRD* » (annexe 1) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Moins-values diverses pour un montant total de 2 914,16 € TTC (prestations non réalisées telles que la dépose de faïence...),
- Plus-values diverses pour un montant total de 2 914,16 € TTC (réalisation de socles en béton et en résine notamment).

Le montant global de ces modifications n'a pas d'impact sur le montant global du marché qui reste identique.

📁 Avenant n°1 au lot 2 : «*Charpente métallique – couverture – bardage – zinguerie* » (annexe 2) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement du polyester en toiture sur la salle de sports,
- Fourniture et pose de jonctions métalliques entre menuiseries aluminium et cloisons placo-plâtre et pose d'un habillage entre le montant de portail et le local d'alerte.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 1 536 € TTC, soit une augmentation de 4,66 % du montant initial du marché qui passe de 32 946 € TTC à 34 482 € TTC.

📁 Avenant n°1 au lot 4 : «*Serrurerie - métallerie* » (annexe 3):

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Moins-values diverses pour un montant total de 2 796 € TTC (panneaux grillagés non installés...),
- Plus-values diverses pour un montant total de 744 € TTC (tablier de porte sectionnelle).

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 2 052 € TTC, soit une diminution de 27,04 % du montant initial du marché qui passe de 7 589,52 € TTC à 5 537,51 € TTC.

📁 Avenant n°1 au lot 10 : «*Electricité CFA - CFO* » (annexe 4) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Moins-values diverses pour un montant total de 1 244,52 € TTC (luminaires non installés),
- Plus-values diverses pour un montant total de 4 798, 84 € TTC (ajout de matériels électriques notamment).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 3 554,32 € TTC, soit une augmentation de 10,08 % du montant initial du marché qui passe de 35 247,83 € TTC à 38 802,15 € TTC.

Le bureau est invité à examiner ces projets d'avenants.

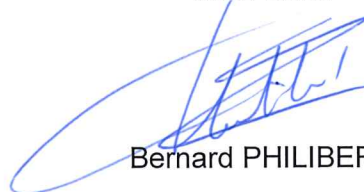
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve les avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours de CUINZIER pour les lots n° 1, 2, 4 et 10 et autorise le Président à signer le document joint en annexes.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT